



Conseil d'administration

Séance plénière n° 242

11 janvier 2018

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	35

Conseil d'administration

Séance plénière n° 242

11 janvier 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Judi 11 janvier 2018

(à 10 h, Salle Sologne)

Ordre du jour

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

1. Election des vice-président(e)s du conseil d'administration
2. Election des président(e)s des commissions
3. Calendrier de travail pour l'année 2018

BUDGET ET FINANCES

(Documents identiques à ceux du conseil d'administration du 7 décembre 2017)

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

4. Budget initial 2018 et adaptation du programme
5. Définition des priorités d'engagement pour l'année 2018

PROGRAMME

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

6. Plan d'orientation pour le 11^e programme à la suite des résultats de l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides

(Documents identiques à ceux du conseil d'administration du 7 décembre 2017)

7. Financement d'investissements agro-environnementaux en 2017 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan écophyto

(Nouveaux documents)

(INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

8. Suites du travail sur le 11^e programme d'intervention

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour et bienvenue à tous, en particulier aux nouveaux membres du conseil d'administration qui ont été désignés lors de la séance du comité de bassin du 11 décembre 2017.

Il s'agit de :

- pour le collège des collectivités territoriales :
 - o Mme Cécile Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire), qui représente les communes de montagne ;
 - o M. Daniel Fréchet (absent), président de l'établissement public Loire, qui a intégré le comité de bassin à la suite de la récente nouvelle composition en qualité de représentant des établissements publics territoriaux de bassin ;
 - o M. James Gandrieau, maire de Sainte-Pexine (Vendée), qui représente les communes rurales ou EPCI ;
 - o M. Louis Michel, qui représente le conseil départemental de la Mayenne ;
 - o M. Jérôme Orvain, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- pour le collège des usagers :
 - o M. Philippe Boisneau, qui représente la pêche professionnelle en eau douce ;
 - o M. Eric Taufflieb (absent), qui représente les personnes qualifiées au comité de bassin.

Mme GALLIEN :

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre accueil. Je suis maire d'une commune de 1.500 habitants en Haute-Loire. Je représente ici l'AMF (Association des maires de France) au titre des communes de montagne. J'estime important que ces communes, qui participent avec l'ensemble des autres communes à la gestion quantitative et qualitative de l'eau, puissent être représentées à l'agence Loire-Bretagne. Je m'y emploierai du mieux possible.

M. MICHEL :

Je suis conseiller départemental et adjoint au maire d'une petite commune rurale. Je préside les deux CLE (Commissions locales de l'eau) de l'Oudon et de la Mayenne. Il est essentiel que les commissions locales de l'eau soient représentées au sein de ce conseil d'administration parce que ce sont de véritables relais de la politique de bassin.

M. GANDRIEAU :

Je suis maire d'une petite commune de Vendée et vice-président de la communauté de communes Sud Vendée Littoral (55.000 habitants) où se situe la baie de l'Aiguillon de la Faute-sur-Mer, avec des enjeux forts en matière de submersion marine. Je suis également président d'un syndicat mixte de rivière à l'amont du bassin du Lay, président de CLE du Sage du Lay et membre de Vendée Eau qui œuvre beaucoup pour l'eau potable.

Mme la Présidente :

Nous avons une grande diversité de nouveaux membres. Je souligne l'intérêt d'avoir la plus large représentativité possible du bassin et des problématiques.

M. ORVAIN :

Je suis conseiller régional Nouvelle-Aquitaine délégué à l'agro écologie et à l'agriculture biologique. Je suis paysan en bio (vente directe) et président de l'Etablissement public territorial de bassin de la Vienne. J'habite sur le parc naturel régional de Millevaches, dans le département de la Creuse.

M. BOISNEAU :

Je siège au comité de bassin Loire-Bretagne depuis 1996. Je suis vice-président de l'Association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Loire-Bretagne. Je suis également docteur en sciences aquatiques et en écologie aquatique. Ainsi, j'ai à la fois la vision de l'utilisateur pêcheur qui pratique souvent sur le fleuve, et également une approche scientifique des processus qui se déroulent dans nos eaux. Par ailleurs, je suis membre du Comité national de l'eau où j'ai l'occasion de relayer les actions du bassin Loire Bretagne. J'étais précédemment président du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce. Je suis, depuis le 2 janvier 2018, le Directeur général de cette structure.

Mme la Présidente :

Les nouveaux administrateurs ont reçu le document de charte de déontologie qui est à renseigner et à retourner dans les meilleurs délais au secrétariat des instances de bassin. La mise en place d'une charte de déontologie découle des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2015, qu'il est impératif de respecter pour que les fonctions exercées au sein du conseil d'administration soient conformes aux principes et aux valeurs que nous partageons.

Je présente les excuses de :

- M. Bertrand, qui a donné pouvoir à Mme Bouygard ;
- Mme Bouygard, qui est représentée par Mme Moraguez ;
- M. Fleutiaux, qui est représenté par Mme Devaux-Ros ;
- M. Fréchet, qui a donné pouvoir à Mme Gallien ;
- M. Gaillet, qui est représenté par M. Frémaux ;
- Mme Gauthier, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à M. Gaillet (représenté par M. Frémaux) ;
- Mme Le Saulnier, qui donne pouvoir à Mme Anton ;
- M. Méry, qui a donné pouvoir à M. Gousset ;
- M. Mordacq ;
- M. Navez, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Saquet, qui a donné pouvoir à M. Rousseau ;
- M. Sellier ;
- M. Speq, qui a donné pouvoir à M. Fleutiaux ;
- M. Taufflieb, qui a donné pouvoir à M. Rousseau.

Je vous rappelle les événements intervenus récemment :

- le 21 novembre à Celle-Dunoise (Creuse) et à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne) : la signature du contrat territorial « milieux aquatiques » Creuse aval et du contrat territorial « milieux aquatiques » des bassins versants de l'Asse, Benaize, Bel Rio, Narablon et Salleron, en présence d'Olivier Raynard, délégué de la délégation Poitou-Limousin ;
- le 13 décembre à Eymoutiers (Haute-Vienne) : la signature, avec 26 partenaires, du deuxième contrat 2017-2022 du bassin de la Vienne amont, en présence de M. Gutton et M. Raynard.

M. GUTTON :

Ce contrat territorial est exemplaire au regard des évolutions de la politique contractuelle territoriale de l'agence de l'eau pour le 11^e programme d'intervention.

Mme la Présidente :

Ce conseil d'administration se réunit ce jour en séance extraordinaire à la suite du report de l'examen et du vote du budget qui avait été adopté lors de la dernière séance.

M. GUTTON :

Il s'agit d'une séance d'installation du conseil d'administration qui a été profondément renouvelé à l'issue du comité de bassin du mois dernier. Nous aurons tout à l'heure une présentation assez

rapide du budget. Les nouveaux administrateurs pourront poser des questions. Le conseil d'administration a souhaité, à deux reprises, repousser le vote du budget pour attendre le vote de la loi de finances initiale 2018 et du quinquennal. Nous aurons l'occasion de repreciser le cadre budgétaire qui est maintenant celui des agences de l'eau pour l'année 2018, en envisageant la possibilité que le Parlement revienne, dans les années qui suivent, sur ce qui a été voté en décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous allons élire deux vice-présidents et quatre présidents de commission. En temps habituel, les votes se font à bulletin secret ou à main levée. Aujourd'hui, compte tenu du caractère exceptionnel de ce conseil d'administration avec le vote du budget initial 2018, tous les votes se feront par voie électronique.

Ensuite, nous allons constituer un bureau du conseil d'administration, conformément au titre 3 du règlement intérieur du conseil d'administration. Je vous rappelle sa composition qui est précisée à l'article 6 : « Le conseil d'administration crée en son sein un bureau présidé par le président du conseil d'administration. Ce bureau est constitué, outre le président, d'au minimum neuf autres membres, dont les deux vice-présidents et les présidents de commission. Le bureau comprendra un nombre égal de représentants des trois collèges (collectivités, usagers et Etat) ».

Je vous propose que nous ayons une petite suspension de séance à l'issue de l'élection des deux vice-présidents et des présidents de commission pour que chacun des collèges concernés puisse désigner son représentant ou sa représentante au bureau.

L'article 7 du règlement intérieur rappelle le rôle du bureau :

« Le bureau est chargé notamment :

- de la planification générale des travaux du conseil d'administration, de ses commissions permanentes et des groupes de travail éventuellement créés ;
- de formuler des orientations pour le travail des commissions, la constitution des dossiers et le déroulement des séances du conseil ;
- de donner des orientations sur certains dossiers soumis au conseil d'administration compte tenu de leur importance ;
- d'examiner et de formuler un avis sur toutes les questions à la demande du président du conseil d'administration ».

Il ne s'agit pas d'un rôle décisionnel dans la mesure où ce sont le conseil d'administration et le comité de bassin qui se prononcent selon leurs prérogatives respectives. Toutefois, il nous a semblé essentiel de disposer de cette instance, en particulier dans les prochains mois, puisqu'outre le budget 2018, nous aurons à examiner et à finaliser dans des délais relativement courts le 11^e programme d'intervention.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous rappelle l'article R. 213-33.IV du Code de l'environnement : « Le conseil d'administration élit pour trois ans deux vice-présidents choisis, l'un parmi les représentants des collectivités territoriales, et l'autre parmi les représentants du collège des usagers ». Je vous rappelle que les précédents étaient M. Gousset, premier vice-président, et M. Bodard, deuxième vice-président.

Le vote ne peut valablement avoir lieu que si le quorum de l'assemblée est atteint, soit 18 membres présents ou représentés, ce qui est largement dépassé puisque le dernier décompte fait état de 33 votants. Les membres des trois collèges sont éligibles. Les 35 membres du conseil d'administration votent.

A ce jour, M. Gousset est candidat au poste de vice-président au titre du collège des usagers. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. GOUSSET :

Je me présente pour assurer une continuité au travail que j'ai effectué à l'agence depuis presque treize ans, dont quatre à ce poste de premier vice-président. Je souhaite faire bénéficier l'ensemble du conseil d'administration de l'expérience que j'ai acquise au sein de cette instance, avec comme objectif de préserver les intérêts collectifs ainsi que les intérêts du bassin Loire-Bretagne.

Mme la Présidente :

Le vote est ouvert.

- *Election au poste de premier vice-président du conseil d'administration.*
M. Bernard Gousset est élu à la majorité (25 voix pour, 8 votes blancs).

Mme la Présidente :

Nous allons maintenant élire le deuxième vice-président. Qui est candidat ?

M. ORVAIN :

J'arrive au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Je suis porteur, depuis deux ans, des questions de l'eau à l'Etablissement public territorial de bassin de la Vienne. Aujourd'hui, je souhaite créer et mettre en œuvre avec vous les quatre solidarités suivantes sur notre territoire : ville/campagne ou urbain/rural, amont/aval, entre les territoires et terre/mer. Ces quatre solidarités me semblent essentielles et j'ai l'intention de continuer à les travailler avec vous. Nous étudions, à la région Nouvelle-Aquitaine, les aménités de l'agriculture biologique en identifiant les pratiques des territoires qui apportent une qualité de l'eau. Par ailleurs, les têtes de bassin constituent également un sujet majeur à prendre en compte. J'évoque particulièrement les lacs de montagne qui n'ont pas de villes à proximité pour assurer leur entretien et leur assainissement.

Mme ANTON :

J'estime que la parité est une notion importante. J'aurais souhaité qu'il y ait une candidate au poste de vice-président. Certes, il faut qu'une femme se présente pour cela. Nous prônons la parité mais nous avons plus de présidents de commission hommes que de femmes. Maintenant, nous avons les candidatures de deux hommes, quoique je ne remette pas en cause les qualités de chacun.

Mme la Présidente :

Je ne peux que partager votre point de vue, étant une militante de la parité depuis des années. Toutes les candidatures sont de qualité et légitimes. Néanmoins, j'espère que pour les prochains votes, notamment au moment de compléter le bureau, nous aurons des candidatures féminines. Je comprends que les membres du conseil d'administration aient un certain nombre de responsabilités et de fonctions. Certes, ce n'est pas évident non plus de se rendre disponible. Toutefois, je le souhaite ardemment.

En l'occurrence, nous avons la seule candidature de M. Orvain. Le vote est ouvert.

- *Election au poste de deuxième vice-président du conseil d'administration.*
M. Jérôme Orvain est élu à la majorité (25 voix pour, 8 votes blancs).

[Suspension de séance]

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La séance va reprendre. Nous allons commencer par élire le président de la commission Programme. Qui est candidat ?

M. BRUGIERE :

Après cette petite interruption de séance, il apparaît, vision partagée du collège des usagers industriels et agricoles, une nécessité et un intérêt à ce que les travaux de la commission Programme du conseil d'administration se rapprochent des travaux des commissions du comité de bassin qui interviennent plus ou moins sur les mêmes sujets. Il s'agit de savoir si cela a du sens d'avoir un président commun. Après réflexion, nous estimons que la meilleure façon de procéder, c'est d'assurer cette coordination mais avec deux personnes différentes. Par conséquent, je maintiens ma candidature à ma propre succession.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance que l'ensemble des collèges puisse accéder aux présidences des commissions, que ce ne soit pas réservé à un collège particulier.

M. GERAULT :

Après avoir échangé avec un certain nombre de collègues, notamment M. Burlot, le président du comité de bassin, j'ai souhaité être candidat à la commission Programme du conseil d'administration dans un triple objectif.

D'abord, il nous paraissait essentiel de gagner en efficacité et en cohérence dans l'articulation entre le comité de bassin et le conseil d'administration. A ce titre, il faut que nous puissions faire en sorte que le travail soit encore plus efficace qu'auparavant, et que nous ayons une visibilité et une lisibilité de l'action engagée par le comité de bassin et le conseil d'administration.

Ensuite, il m'a été confié la présidence de la commission Finances et Programmation du comité de bassin, qui se décline en deux commissions distinctes au niveau du conseil d'administration, soit une commission Budget et finances et une commission Programme. Ainsi, il paraît important au collège des collectivités que la partie « programme » puisse être présidée par la même personne dans un souci de coordination, de cohérence et d'efficacité, d'autant plus que nous sommes à la veille de l'écriture du 11^e programme, dans un contexte particulièrement chahuté et difficile en matière de financement et de réorganisation des compétences. Nous devons être en capacité à peser dans le débat aussi bien à l'agence que de manière plus large.

Par ailleurs, si vous m'accordiez votre confiance et me faites l'honneur de m'élire, je souhaiterais qu'il y ait une ou deux vice-présidences au sein de cette commission Programme pour faire en sorte que dans l'écriture du 11^e programme, l'ensemble des représentants des usagers puisse être entendu. J'en profite pour expliquer que ce n'est pas une question de personne mais bien de stratégie et de vision de l'animation de la politique du conseil d'administration et de l'articulation avec le comité de bassin.

M. BOISNEAU :

Je retire ma candidature pour ne pas « noyer le poisson ».

M. FAUCHEUX :

Ce n'est pas pour faire acte de candidature mais pour affirmer que je suis également très sensible à la parité. C'est d'une réforme globale des instances de bassin dont nous avons besoin. Nous devons assurer la parité à tous les niveaux.

Ensuite, je partage complètement les propos de M. Géralt. D'ailleurs, je soutiens sa candidature. C'est important, compte tenu du contexte, d'avoir une élaboration du 11^e programme qui soit pleinement portée par les collectivités, qui nous semblent être les garants de l'intérêt général avec l'Etat.

M. ROUSSEAU :

Je rappelle qu'il est ressorti des précédentes réunions du conseil d'administration une contestation relative aux prélèvements de l'Etat sur le budget des agences de l'eau. Aussi, je souhaiterais savoir si les positions des deux candidats à ce sujet ont évolué avec la nouvelle année, ou éventuellement, après le dernier comité de bassin.

M. BRUGIERE :

D'abord, je précise que l'élection concerne la présidence de la commission Programme et non pas de la commission Budget et finances.

Ensuite, quelle que soit l'orientation prise par le Parlement en matière de budget, nous n'allons certainement pas entrer en rébellion. En même temps, cela n'empêche pas de lutter au comité de bassin ou dans des instances plus politiques pour faire évoluer les décisions. Cependant, la position qui serait la mienne au sein du conseil d'administration, c'est de faire en sorte que les moyens accordés à l'agence soient utilisés au mieux, à commencer par les cotisations. L'objectif ultime est que nos redevances ne repartent pas dans le budget général de l'Etat mais soient utilisées effectivement au bénéfice de nos missions.

M. GERAULT :

Nous nous sommes déjà battus en 2017. Il est temps que le comité de bassin et le conseil d'administration se structurent pour préparer l'avenir en matière de budget et fassent entendre davantage leur voix, au sens politique du terme, pour éviter ce que nous avons connu lors de la préparation du budget 2018 et que nous n'ayons plus à subir de nouvelles ponctions.

Ensuite, en tant que président de la commission Finances et programmation du comité de bassin, je me battrais auprès de nos députés et sénateurs pour faire en sorte que l'enjeu qualitatif et quantitatif de l'eau soit entendu et que soit évitée dans le futur une nouvelle attaque contre les budgets des agences de l'eau.

Par ailleurs, il faudra adapter notre budget à l'enveloppe qui nous est dédiée et en tirer les conclusions en matière de gestion budgétaire de l'année 2018, puis à moyen et à long terme. Il faut toujours avoir cette double exigence d'une vision à moyen et à long terme de la place accordée à la politique de l'eau et aux moyens financiers et humains attribués à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme la Présidente :

Le vote est ouvert.

- *Election du président de la commission Programme.*

M. Laurent Gerault est élu à la majorité (M. Géralt : 16 voix, M. Brugière : 6 voix, votes blancs : 11).

Mme la Présidente :

Nous passons maintenant à l'élection du président de la commission des Aides. Qui est candidat ?

M. GUTTON :

Nous avons reçu la candidature écrite de M. Fréchet qui n'est pas présent ce matin.

M. ALBERT :

Je souhaite présenter ma candidature à la présidence de cette commission pour deux raisons. D'abord, je propose que le collège des collectivités au conseil d'administration puisse s'unir derrière une seule candidature pour cette élection. Ensuite, j'ai toujours demandé à ce qu'il y ait un peu plus d'interaction entre la commission des Aides et la commission Programme, notamment dans les réflexions en matière de 11^e programme.

Mme GALLIEN :

J'interviens pour dire un mot concernant la candidature de M. Fréchet qui s'excuse de ne pas être présent ce jour. Ce grand bassin Loire-Bretagne comprend globalement les pays du Val de Loire d'un côté et l'amont de l'autre. M. Fréchet, élu du département de la Loire, présente sa candidature au titre de la représentativité géographique et stratégique. Il est engagé depuis des années dans un syndicat intercommunal qui mène une politique d'envergure en matière de régulation des eaux pluviales. Il a réussi à mettre en œuvre un certain nombre d'engagements innovants dans ce domaine. Il est également président de la CLE (Commission locale de l'eau) du Sage Loire en Rhône-Alpes. Ainsi, M. Fréchet s'inscrit dans cette représentation de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et de tous les hauts bassins. Le président du comité étant breton, le vice-président étant aquitain, cela nous paraît logique qu'il puisse y avoir un président de commission qui représente l'amont.

M. FAUCHEUX :

Nous n'avons pas de femme présidente de commission du conseil d'administration. Nous n'avons pas non plus une représentation de la Loire moyenne plus intéressante. Je suggère à Mme Anton d'être candidate, ce qui nous permettrait d'avoir de meilleurs équilibres.

Mme ANTON :

Je remercie M. Fauchaux de la confiance qu'il m'accorde. Je suis d'accord avec lui concernant le point de représentativité de la Loire moyenne. Néanmoins, je ne peux pas faire acte de candidature maintenant. Je demande une suspension de séance.

[Suspension de séance]

Mme la Présidente :

Je vous invite à reprendre la séance. Je vous rappelle que le règlement intérieur précise clairement que le bureau du conseil d'administration est composé au minimum de neuf membres, dont les deux vice-présidents et les quatre présidents de commissions qui sont membres de droit. Ainsi, il reste à trouver au moins trois membres. Cependant, les trois collèges doivent avoir le même nombre de représentants. Par conséquent, nous ferons le point après l'élection des quatre présidents de commissions pour identifier les collèges dont les membres nécessitent d'être complétés, quitte à aller au-delà de neuf. Il nous reste une petite marge de manœuvre.

Pour l'instant, nous avons à élire le président de la commission des Aides du conseil d'administration. Je rappelle les candidatures de M. Fréchet et de M. Albert.

Mme ANTON :

Je ne candidate pas à ce poste, après réflexion et discussion avec mes collègues.

Mme la Présidente :

Je souligne la nécessité d'avoir un équilibre entre les régions et les bassins. En même temps, ce serait bien également que nous puissions progresser dans cette voie de la parité. Le vote est ouvert.

- *Premier tour de l'élection du président de la commission des aides.*
Egalité des voix (M. Albert : 11 voix, M. Fréchet : 11 voix, votes blancs : 11).

Mme la Présidente :

Nous avons une égalité parfaite entre les deux candidats au premier tour. Quelle est la procédure ?

Mme JULLIEN :

Il faut procéder à un deuxième tour. Puis, s'il y a encore une égalité parfaite au deuxième tour, le doyen d'âge l'emportera.

Mme la Présidente :

Nous allons procéder à un deuxième tour. Le vote est ouvert.

- *Deuxième tour de l'élection du président de la commission des aides.*
M. Philippe Albert est élu à la majorité (M. Albert : 12 voix, M. Fréchet : 10 voix, votes blancs : 11).

Mme la Présidente :

Nous passons à présent à l'élection du président de la commission Budget et finances. Qui est candidat ?

Mme DEVAUX-ROS :

Pour le collège de l'Etat, je propose la candidature de M. Mordacq, le DRFIP (directeur régional des finances publiques), dans la continuité des actions de M. Dufresnoy, ancien DRFIP, à la présidence de cette commission.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres candidats ou prises de parole avant que nous procédions au vote ? Je retiens la candidature de M. Mordacq. Le vote est ouvert.

- *Election du président de la commission Budget et Finances.*
M. Frank Mordacq est élu à la majorité (19 voix pour, 13 votes blancs).

Mme la Présidente :

Nous passons à l'élection du président de la commission Evaluation de la politique d'intervention. Qui est candidat ?

M. BRUGIERE :

Je pilotais le groupe permanent d'évaluation quand j'avais été élu à la tête de la commission Programme. Je propose ma candidature pour prendre à nouveau la présidence de cette commission, dans une période où l'évaluation de l'efficacité des politiques, et donc de l'euro dépensé, va être renforcée.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres candidats ou prises de parole avant que nous procédions au vote ? Le vote est ouvert.

- *Election du président de la commission Evaluation de la politique d'intervention.*
M. Marc Brugière est élu à la majorité (20 voix pour et 13 votes blancs).

Mme la Présidente :

Nous avons à présent nos deux vice-présidents et quatre présidents de commission. Ainsi, nous avons trois représentants des collectivités, deux des usagers et un de l'Etat (hors président). Pour compléter le bureau, il nous faut au moins un représentant du collège des usagers et deux de l'Etat. Si nous en rajoutons un aux collectivités, il nous faudrait désigner deux représentants du collège des usagers et trois du collège de l'Etat pour avoir une égalité entre les trois collèges, ce qui ferait un bureau à douze, plus moi-même. Je vous propose de suspendre la séance quelques minutes pour régler cette question.

Mme GALLIEN :

Je réitère que les sources ne sont pas suffisamment représentées à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je souhaiterais qu'un élu des sources soit présent au bureau. Cela me paraît absolument indispensable au moment où nous allons définir le 11^e programme. Il existe aussi des Sage à l'amont. La quantité et la qualité des eaux des sources sont également à prendre en compte.

M. GOUSSET :

Je souligne la pertinence de la remarque de Mme Gallien. Par ailleurs, je soutiens la proposition de passer à quatre représentants du collège des collectivités, étant donné l'importance que figurent également au bureau, au titre du collège des usagers, un représentant du secteur agricole et un représentant des associations.

Mme la Présidente :

Je propose que vous puissiez, à l'issue de la suspension de séance, vous prononcer sur un bureau à neuf ou à douze membres, puis nous présenter les noms que chaque collège aura désignés pour le représenter au bureau du conseil d'administration.

[Suspension de séance]

Mme la Présidente :

Je vous invite à reprendre la séance.

Il n'est pas souhaitable d'envisager un bureau à quinze, ce qui reviendrait à avoir quasiment la moitié du conseil d'administration au bureau. Cela n'aurait aucun sens. Soit c'est neuf, soit c'est douze. Je demande à chaque collège, via son porte-parole, de s'exprimer de façon à donner les noms de ses représentants complémentaires pour le bureau.

M. GOUSSET :

Nous proposons d'avoir quatre représentants par collège, au lieu de cinq. Nous désignons, outre M. Brugière et moi-même, M. Rousseau et Mme Schaepelynck pour représenter le collège des usagers au bureau du conseil d'administration. Si le nombre de représentants devait descendre à trois membres par collège, je retirerais ma candidature pour laisser la place à M. Rousseau et Mme Schaepelynck.

Mme la Présidente :

Ce n'est pas possible puisque les six premiers membres du bureau sont désignés de fait ; vous ne pouvez pas céder votre place.

M. GERAULT :

Certes, cela fait la moitié des membres mais nous proposons un bureau à quinze ; sinon, le collège des collectivités locales n'a pas trouvé un accord pour désigner ses représentants.

M. FAUCHEUX :

J'estime qu'il vaut mieux rester à neuf si la présidente refuse de passer à quinze. Le chiffre 9 a été proposé pour que soit respecté l'ensemble des équilibres territoriaux. Or à douze, nous n'arrivons pas à assurer une représentation à la fois de la Loire moyenne et de la Loire Auvergne-Rhône-Alpes, qui n'est pas la Loire des sources parce qu'il existe aussi des sources ailleurs. Par conséquent, il me semble plus intéressant que nous restions à neuf. C'est une position que je ne suis pas le seul à exprimer. Nous avons demandé à passer à douze pour avoir une bonne représentation géographique, ce qui n'est plus possible finalement.

Mme DEVAUX-ROS :

Le collège des représentants de l'Etat ne se prononce pas sur le nombre de membres du bureau. Nous proposons pour nous représenter M. Mordacq, le président de la commission Budget et finances, M. Fleutiaux SGAR (Secrétaire général pour les affaires régionales) et M. Chassande DREAL (Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement), et s'il faut un quatrième, M. Gaillet DRAAF(Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Mme GALLIEN :

Certes, il existe d'autres sources sur le bassin. Toutefois, je trouve inouï que les sources de la Loire ne soient pas représentées au bureau du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je m'engage à travailler avec mes collègues élus, usagers et représentants de l'Etat. Cela fait plusieurs années que nous essayons d'exister dans cette agence de l'eau. Nous nous sommes structurés. Nous avons des problématiques très différentes. Nous évoquons tout à l'heure la solidarité amont/aval, ville/campagne, toutes ces questions sur lesquelles nous sommes prêts à travailler mais à condition que nous soyons présents dans ce bureau. Nous demandons juste un siège. Cela nous paraît absolument indispensable.

Mme la Présidente :

Je peux difficilement régler cela pour le collège des collectivités. Le règlement dit que le bureau doit être composé d'au moins neuf membres, chaque collège étant représenté à parts égales. Il s'agit maintenant de choisir entre rester à neuf ou passer à douze. Toutefois, si vous y tenez, je peux soumettre au vote la composition à quinze, quoique j'y sois totalement opposée. Ce ne serait plus un bureau. Nous ne pouvons pas faire un demi-conseil d'administration. A mon avis, cela n'a pas de sens.

M. MICHEL :

Néanmoins, les trois propositions méritent d'être votées : neuf, douze et quinze.

Mme la Présidente :

Le vote est ouvert.

- *Nombre de membres au bureau du conseil d'administration.*

Le bureau du conseil d'administration comptera douze membres (pour douze membres : 20 votes ; pour quinze membres : 9 votes ; pour neuf membres : 2 votes ; vote blanc : 1).

Mme la Présidente :

Merci au collège des collectivités de compléter le quatrième membre selon vos souhaits et vos compromis internes. Je comprends les inquiétudes de Mme Gallien. En tout cas, en tant que présidente du conseil d'administration, je ferai en sorte que l'ensemble des régions et parties du bassin puisse être associé pleinement à nos travaux, notamment à l'élaboration du 11^e programme d'intervention qui revêt une importance cruciale. Certes, nous avons des règles auxquelles nous ne dérogerons pas. Néanmoins, j'ai la volonté que nous trouvions un fonctionnement le plus intégrateur possible de l'ensemble des enjeux exprimés sur le bassin.

M. GERAULT :

J'en prends acte. Toutefois, en tant que représentant des collectivités, je regrette fortement qu'il n'y ait pas une volonté de travailler à quinze. Je ne comprendrais pas, politiquement, que la région Auvergne-Rhône-Alpes ne soit pas présente au bureau. J'estime que dans la représentation du bureau, c'est un critère qui vaut largement les autres.

Mme la Présidente :

J'entends bien. Cependant, je rappelle qu'il y a eu toute une série d'élections depuis quelques semaines (comité de bassin, conseil d'administration, vice-présidences et présidences de commission). En l'occurrence, nous constituons un bureau en interne du conseil d'administration. La préoccupation est de fonctionner forcément avec un organe un peu restreint. Je ne vois pas l'intérêt de faire un conseil d'administration à moitié ou bis.

En revanche, en termes de mode de fonctionnement, je veillerai le plus possible, quels que soient les résultats de vos désignations, que cette partie du bassin soit pleinement consultée et associée à nos travaux. Je m'y déplacerai éventuellement. Il faut absolument que cette préoccupation légitime soit prise en compte. Après tout, le bureau n'est qu'une émanation du conseil d'administration.

M. FAUCHEUX :

La question des équilibres géographiques est essentielle et toujours difficile à tenir. Je constate que la composition du conseil d'administration ne compte aucune personne de la région Bourgogne-Franche-Comté alors qu'il s'agit d'une portion considérable de notre territoire. Puis, la partie de la région Centre Val-de-Loire, que l'on appelle la Loire moyenne, est également importante, du moins autant que la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les propos de mon collègue ne sont pas pertinents au regard d'une volonté de rechercher des équilibres.

Mme la Présidente :

Ces élections constituent des compromis. Les imperfections sont prévisibles au vu de la taille du bassin Loire-Bretagne. Toutefois, ce n'est pas parce que telle partie du bassin n'est pas représentée formellement dans les instances que nous nous en désintéressons. Nous trouverons des moyens d'intégrer pleinement les préoccupations des parties du bassin qui ne sont pas représentées dans les instances. C'est le fruit de désignations et d'élections qui vous reviennent.

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2018

Point n°3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Le calendrier prévisionnel avait été élaboré en fin d'année dernière. Les nouveaux présidents de commission peuvent, en cas d'indisponibilité, demander à ce que les dates soient adaptées. Néanmoins, elles ne peuvent pas être changées complètement du fait de systèmes de

rétrocalendrier toujours complexes entre le conseil d'administration et les commissions préalables. Puis, une attention toute particulière est apportée aux commissions Programme du fait de l'élaboration du 11^e programme en 2018.

M. FAUCONNIER :

Je vous demande de penser à ceux qui viennent de loin en ne retenant pas les lundis et vendredis. Or, il y a un vendredi. Il est temps de changer.

M. MICHEL :

Quelle est la procédure pour s'inscrire aux commissions ?

Mme ROBILIARD :

Des courriers ont été adressés la semaine dernière aux nouveaux membres du comité de bassin et du conseil d'administration leur demandant dans quelles commissions ils souhaitaient s'inscrire. Cependant, vous pouvez également adresser un mèl à l'adresse électronique « instances » pour préciser vos choix.

Mme la Présidente :

Il appartient désormais aux quatre présidents de commission de gérer cet aspect des contraintes éventuelles par rapport au calendrier établi. Par ailleurs, j'envisage de réunir le bureau en amont des conseils d'administration. Je consulterai les membres du bureau le cas échéant pour trouver la date la plus adaptée.

BUDGET INITIAL 2018 ET ADAPTATION DU PROGRAMME

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Budget et Finances a examiné le budget initial 2018 lors de sa réunion du 24 octobre 2017. M. Brugière avait rapporté les travaux de la réunion du 24 octobre lors de la séance plénière du 9 novembre 2017.

Le conseil d'administration a voté le retrait de ce point de l'ordre du jour lors de sa séance du 9 novembre 2017 et a voté le report de l'examen lors de sa séance du 7 décembre 2017.

Depuis, la loi de finances a été votée et publiée au Journal officiel le 31 décembre 2017. Le service des finances de l'agence en a répercuté les impacts dans le budget initial 2018 qui vous est remis aujourd'hui sur table.

Je donne la parole à M. le directeur pour présenter ce point, puis pour expliquer le fonctionnement de l'agence depuis le 1^{er} janvier 2018, dans l'attente d'un budget exécutoire.

M. GUTTON :

En l'absence de budget voté avant la fin de l'année 2017, la tutelle composée à la fois de la direction de l'eau et de la biodiversité et de la direction du budget nous fixe un cadre d'action avec de fortes contraintes. En effet, nous ne pouvons plus faire face qu'à des dépenses obligatoires ou déjà engagées. En clair, la programmation financière s'arrête faute de budget. Nous ne pouvons plus signer ni de nouveaux marchés, ni de nouveaux contrats d'engagement pour remplacer des agents qui partiraient en retraite ou en mobilité. Ce système amène à une asphyxie progressive du financement de l'agence de l'eau.

Les précédents administrateurs avaient souhaité attendre le vote de la loi de finances initiale pour se prononcer. Cela signifie que le projet de budget de l'agence n'avait pas été refusé, ce qui avait été le cas dans d'autres agences de l'eau, mais simplement reporté. Je propose qu'il y ait, pour les nouveaux administrateurs, une présentation assez rapide de Vincent Videau du budget initial, avant d'aborder les adaptations de programme nécessaires pour l'année 2018.

Nous reviendrons certainement vers vous à la fin de l'année pour des budgets rectificatifs. En effet, l'année 2018 est particulièrement importante s'agissant de la dernière année du 10^e programme. Il faut que nous puissions ajuster au mieux le programme d'intervention de l'agence pour utiliser l'ensemble des autorisations de programme qui avaient été votées par le conseil d'administration et le comité de bassin au moment de la révision à la fin de l'année 2015.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une présentation des impacts du vote de la loi de finances publiée le 31 décembre 2017, de façon à ce que tous les membres du conseil d'administration aient une idée précise de l'état du budget initial qui vous est soumis ce jour.

M. VIDEAU :

Les documents remis lors des séances plénières précédentes, et qui ont été adressés à l'ensemble des administrateurs présentent le détail du budget initial. Ensuite, nous avons élaboré, dans la première semaine de janvier, un document complémentaire qui ne traite que de la partie qui a évolué, c'est-à-dire des répercussions de la loi de finances qui a été votée définitivement. En effet, cette loi de finances modifie la partie consacrée aux contributions. Elle a également des conséquences sur la présentation simplifiée des états budgétaires qui sont affichés in extenso en annexe des délibérations.

Concernant les grandes tendances de ce budget 2018, dont l'élaboration a débuté l'été dernier, nous avons des niveaux de recettes qui s'inscrivent dans une relative stabilité, notamment par rapport aux années précédentes, qu'il s'agisse des recettes émises que des recettes encaissées. Par ailleurs, l'ensemble des subventions est engagé à hauteur des dotations du 10^e programme.

Ensuite, nous pouvons noter une forte augmentation des fonds de concours, notamment à l'Agence française pour la biodiversité et à l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), ainsi qu'une nette réduction des effectifs. En revanche, les autres parties du budget connaissent une maîtrise relative des dépenses, ce qui n'appelle pas de développement particulier.

Les redevances évoluent chaque année, essentiellement pour des raisons de taux ou d'assiette qui auraient progressé. Puis, nous avons le cas particulier du prélèvement sur les ressources en eau pour du refroidissement industriel, avec une forte augmentation des recettes due à la fin des travaux à la centrale de Cordemais. En réalité, il s'agit d'un retour à la normale.

Or, ce qui nous intéresse surtout, ce sont les impacts globaux. Nous constatons une légère augmentation de 1,6 % des redevances émises et de 0,4 % de la partie encaissée, ce qui témoigne d'une relative stabilité.

Au sujet de la répartition des différentes contributions, la partie domestique semble maîtrisée. Les chiffres, jusqu'à l'année 2016, sont issus des comptes financiers. Par contre, ceux de l'année 2017 se basent sur une version du budget rectificatif puisque le compte financier n'a pas encore été élaboré. La part domestique s'élève globalement à 76,7 %, en diminution quasi constante sur les dernières années.

M. BRUGIERE :

Ce chiffre est faux. Nous essayons d'expliquer depuis plusieurs années que la part domestique correspond à la fois à la consommation domestique mais aussi à la consommation d'entreprises qui sont raccordées au réseau domestique. Nous avons eu récemment un document dans lequel cette part des entreprises sur le réseau domestique avait été évaluée à 13,7 %. J'estime que cette portion devrait être intégrée à partir de maintenant dans un souci de lisibilité. Il s'agit juste de clarifier pour ne pas générer des communications erronées.

M. ROUSSEAU :

Ce sujet n'est pas évident. Les universités et les administrations sont par exemple intégrées. Il faudrait arriver à faire le décompte si nous voulons préciser les choses. Ce n'est pas neutre politiquement au regard des contributions de chacun. En mettant cela en relation avec les pollutions des uns et des autres, cela se complique sérieusement.

Mme la présidente :

Il existe certainement un besoin de faire figurer de façon plus claire les contributions des uns et des autres, quoique ce ne soit pas simple non plus. Nous sommes d'accord sur le principe d'améliorer la présentation.

M. VIDEAU :

Dans le cadre du décret GBCP, nous présentons les dépenses par destination et non par nature comptable ou budgétaire. Ainsi, les subventions sont affichées comme étant des dépenses budgétaires à proprement parler. En revanche, les avances et prêts constituent uniquement des opérations négatives de trésorerie.

En matière de subvention, nous sommes sur un niveau d'engagement de 366 M€ en 2018, contre 455 M€ au dernier budget 2017. Ainsi, nous sommes en nette diminution. Par ailleurs, le niveau de paiement des subventions est de 283 M€ en 2017, avec une orientation à 244 M€ en 2018, montrant ainsi une diminution de l'ordre de 14 % s'agissant des crédits de paiement.

Concernant les avances et prêts, nous avons une forte baisse des avances accordées, qui passent de 30 M€ à 15 M€. Il s'agit plus d'une conséquence d'ordre politique puisque le conseil d'administration a souhaité un fort ralentissement des avances au titre de l'assainissement non collectif.

Ensuite, c'est toujours intéressant d'avoir une vision globale du niveau d'intervention dans lequel s'inscrit le budget initial 2018 s'agissant de la dernière année du 10^e programme. L'année 2018, bien qu'en diminution par rapport à l'année précédente, est en réalité à un niveau tout à fait moyen par rapport au reste du programme.

Puis, dorénavant, nos prévisions de paiement sont également limitées par les contributions que nous allons devoir payer dans l'année au profit de l'Etat et des opérateurs. En effet, les crédits que nous allons verser directement à l'Etat et à l'Agence française pour la biodiversité, c'est autant de montant que nous ne pourrions pas consacrer au paiement des aides. Ainsi, ce sont 50 M€ qui vont manquer pour payer, dans les délais comparables aux années précédentes, les interventions en 2018.

M. GUTTON :

L'équilibre du 10^e programme, à l'occasion de la révision en 2015, ne prévoyait pas de contribution à l'Etat en 2018. En effet, le triennal s'arrêtait en 2017. La seule contribution qui était prévue, c'était le financement de l'ONEMA qui est inscrit dans les textes, donc avec un caractère obligatoire. Cela représente à peu près 50 M€ de recettes que nous allons bien recevoir mais qui seront ensuite versés à l'Etat ou à l'Agence française pour la biodiversité et à l'ONCFS. Ces crédits ne permettront pas de payer de factures de crédits d'intervention en 2018. Par conséquent, il y aura un décalage sur l'année 2019. Cela impactera le 11^e programme puisqu'il faudra assurer le paiement des engagements pris.

M. VIDEAU :

Par ailleurs, nous avons les dépenses liées aux missions, qui représentent une part importante de l'enveloppe d'intervention, et qui sont stabilisées à 17,4 M€ pour l'année 2018, avec un petit complément de dépenses liées à une compétence nouvelle attribuée par la DCE (directive-cadre sur l'eau) en matière de connaissance sur le biote.

En définitive, il est difficile de faire des conclusions d'ordre général sur l'investissement. Nous avons une approche assez variable d'une année à l'autre. Néanmoins, nous nous orientons vers une baisse des investissements de l'ordre de 7 %. Puis, vous pouvez constater une augmentation

des dépenses de matériel informatique et une baisse du poste « études et logiciels » à la suite du retard pris dans la refonte des référentiels interlocuteurs et ouvrages, qui représente un chantier d'envergure pour la direction des systèmes d'information.

M. FAUCONNIER :

L'augmentation de la part « études et logiciels » est-elle une manière de compenser la baisse des effectifs en recourant à la sous-traitance ?

M. GUTTON :

Les investissements informatiques ne connaissent pas une régularité de dépenses. Le lancement de projets nouveaux ou la refonte de dispositifs peuvent arriver à des montants d'investissement très conséquents. En même temps, ces sujets sont amenés à évoluer dans le temps. En effet, nous travaillons actuellement au développement de la mutualisation en interagences. L'objectif, c'est de baisser la part des investissements en matière de système d'information. Toutefois, comme nous partons sur des systèmes souvent assez différents, il y aura de toute façon un investissement de départ partagé.

M. VIDEAU :

Maintenant, je vous présente la part de fonctionnement sous contraintes. L'agence de l'eau a appliqué les directives du gouvernement de réduction des dépenses sous contraintes calculées par rapport au budget initial 2014 et qui étaient de - 5 % en 2015, - 10 % en 2016 et - 15 % en 2017. Nous avons toujours atteint les objectifs, ce qui est le fruit d'un travail tous azimuts de maîtrise des dépenses.

Nous n'avons pas de directives gouvernementales s'agissant du budget 2018. Pour autant, l'agence de l'eau s'applique à continuer à réduire les dépenses de fonctionnement pures à périmètre constant. En même temps, nous nous donnons une petite marge de manœuvre afin de pouvoir consacrer une partie des crédits budgétaires à l'externalisation de prestations informatiques puisque la réduction des effectifs nous y contraint de plus en plus.

Les ETPT (équivalents temps plein travaillé) représentent le nombre de jours ou de mois de présence des agents. Un agent travaillant à temps plein toute l'année correspond à un ETPT entier. S'il est à temps partiel – mettons qu'il ne travaille pas le mercredi – il est à 0,8 ETPT. S'il a été recruté au 1^{er} juillet, il ne représente plus que 0,4 ETPT. La réduction qui, cette année, nous est fixée par les tutelles est de 8,2 ETPT et ETP. Cela s'inscrit dans le cadre d'une accélération des réductions de personnel ; l'année dernière, nous étions à - 5,5 et l'année précédente à - 3,7. Cette situation conduit les agences de l'eau à mener une réflexion d'envergure sur la manière d'honorer cet objectif.

M. LE BESQ :

Je demande un éclairage concernant les 8,2 ETPT et ETP. Le tableau à la page 9 distingue les deux terminologies ETP et ETPT. Est-ce que le fait de les avoir regroupées dans la présentation signifie que c'est plus contraignant ou moins contraignant ? Le conseil d'administration est amené à voter à ce sujet.

Ensuite, je voudrais savoir comment la négociation a été menée pour que l'agence Loire-Bretagne, qui intervient sur un bassin étendu, fasse partie des agences qui paieront le plus lourd tribut en termes de réduction d'effectif.

Enfin, si nous n'arrivons pas à réduire de 8,2 ETP à la fin de l'année, qu'en serait-il de l'équilibre budgétaire ainsi que des prévisions de réduction dans le quinquennal ? Est-ce que ce seront 40 postes en moins dans cinq ans ou y aura-t-il une négociation annuelle ?

M. GUTTON :

C'est le directeur de l'eau et de la biodiversité, qui est le responsable de programme, qui fixe les baisses d'effectif. Ensuite, le conseil d'administration prend acte de ces chiffres. Il n'y a pas de négociation. Il y a eu des discussions entre le directeur de l'eau et de la biodiversité et les

directeurs généraux des agences de l'eau sur les évolutions d'effectif. Puis, le gouvernement a fixé la baisse sur le quinquennal, soit 48 ETPT en moins pour les six agences de l'eau.

Cette baisse, pour l'année 2018, a été répartie entre les agences en tenant compte de deux aspects. D'abord, leur situation de départ est bien considérée. Les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, par exemple, sont plutôt en sous-effectif par rapport à d'autres établissements. Ensuite, une modulation a été réalisée en fonction des pyramides des âges et des départs en retraite. En effet, certains établissements se trouvaient confrontés au fait qu'ils n'avaient pas assez de départs pour faire face aux baisses d'effectif.

A priori, nous serons en capacité à atteindre la cible ici indiquée. Nous travaillons avec les directeurs de l'agence sur un document de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui vise à identifier les fonctions sur lesquelles nous pouvons réduire les moyens, en tenant compte des départs en retraite, voire des mobilités internes. Il s'agit d'inviter des agents à changer de fonction au sein de l'agence de l'eau en fonction des besoins parce que cela va limiter notre capacité à recruter en externe. Nous allons continuer ce travail sur les cinq ans. Le responsable de programme a prévenu que si une agence dépassait, le dépassement serait partagé par tout le monde. Il faudra que les effectifs soient globalement respectés sur le programme 113 pour l'ensemble des établissements publics qui relèvent de la direction de l'eau et de la biodiversité.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Il s'agit effectivement d'une décision plutôt que d'une négociation, avec un examen de la répartition de la diminution qui prend en compte les critères les plus objectifs possible ainsi que les situations particulières. Nous avons le même exercice avec les services déconcentrés. C'est une contrainte générale qui s'applique à tous.

M. LE BESQ :

Il y avait aussi la question sur les ETP et ETPT. Par ailleurs, le sujet des compétences supplémentaires va être abordé dans la préparation du 11^e programme. M. le directeur rappelle souvent qu'il va falloir être agile dans cette gestion de la baisse d'effectif. Les diminutions de la masse salariale sont l'occasion d'externaliser certaines missions. De quelle manière l'ensemble des missions nouvelles, notamment en matière de milieu marin et de biodiversité seront-elles anticipées par rapport à la préparation du 11^e programme ?

M. GUTTON :

Je ne sais pas si le débat sur les deux indicateurs ETP et ETPT intéresse tout le conseil d'administration. La situation des personnes en place au 31 décembre correspond aux ETP tandis que la masse globale de travail sur l'année représente les ETPT. Le mouvement est tout à fait identique sur les deux critères.

Concernant les nouvelles missions, nous avons déjà alerté les administrateurs sur le sujet en mettant en avant un objectif de simplification pour réduire la charge de travail administrative et technique des services de l'agence. Nous y reviendrons dans l'élaboration du 11^e programme.

Ensuite, j'évoquais un travail interne. Le dernier séminaire d'encadrement de l'agence de l'eau s'est penché sur ce thème de la priorisation et de la capacité à assurer ces baisses d'effectif sans réduire la qualité du service public. C'est tout l'enjeu du travail qui nous est confié. Je n'ai pas de doute sur la capacité des cadres de l'agence de l'eau, qui sont des cadres de haut niveau, à construire ensemble ce document de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, que je me suis engagé en comité technique à partager avec les représentants du personnel. Je n'attends pas des représentants du personnel qu'ils votent favorablement une baisse des effectifs, mais au moins, qu'ils puissent partager les principes que nous porterons ensuite dans l'organisation de l'agence, pour qu'elle puisse continuer à fonctionner de façon agile et en répondant aux attentes de nos partenaires sur le territoire. L'exercice va se faire avec les autres agences de l'eau puisqu'il faut que nous avancions sur la mutualisation pour fonctionner à moindre coût.

M. VIDEAU :

Les concours versés à l'Etat et à certains opérateurs du ministère pour l'année 2018 ont été votés par le Parlement. Un courrier du ministère nous précise les montants qu'il faut retenir pour l'élaboration du budget s'agissant des contributions à l'Agence française pour le développement et à l'ONCFS. Puis, un arrêté viendra les confirmer dans un deuxième temps. La clé de répartition entre les agences de l'eau repose sur les prévisions de recettes pour l'année. La part de l'agence Loire-Bretagne a été calculée à hauteur de 15,9 %.

Par ailleurs, dans la version précédente du budget initial, la contribution à l'Etat était présentée comme une dépense budgétaire, avec un plafond de recettes dit mordant. La dernière version s'inscrit dans une logique de prélèvement sur le fonds de roulement, c'est-à-dire sur les ressources. Par conséquent, la contribution à l'Etat n'apparaît pas dans le solde budgétaire mais devient uniquement une opération de trésorerie. Ainsi, le solde budgétaire est significativement modifié. Pour autant, le différentiel entre les deux versions est de 5 M€, ce qui ne change pas fondamentalement les équilibres du budget tels qu'ils étaient présentés antérieurement.

Les deux votes qui sont attendus du conseil d'administration porteront sur le budget initial lui-même, puis sur l'adaptation de programme, les principaux agrégats objet du vote étant :

- le plafond d'emploi désormais à 303,9 ETPT ;
- une variation de trésorerie de - 32 millions, avec une trésorerie à fin 2018 qui devrait atteindre 4 M€, ce qui nous permet d'assurer les dépenses les plus immédiates, notamment de personnel ;
- un compte de résultat prévisionnel de 15 M€ et une capacité d'autofinancement de 20 M€ en raison d'une dotation aux amortissements de 5 M€ ;
- un reste à payer en augmentation de 123 M€ pour atteindre 805 M€, dû à un très haut niveau d'engagement dans la deuxième partie du programme.

Notre capacité à résorber ce reste à payer est d'autant plus limitée par les contributions supplémentaires qui nous sont imposées. Pour autant, nous avons d'ores et déjà prévu de ne pas augmenter nos engagements au cours de l'année 2018 même si le programme nous le permet. En effet, nous bénéficions d'une manne supplémentaire d'autorisations de programme de 45 M€ – qui provient essentiellement du désengagement d'aides qui deviennent caduques – mais que nous n'utiliserons pas, l'idée étant de ne pas augmenter jusqu'à l'extrême notre capacité d'engagement.

Enfin, nous avons un fonds de roulement qui devrait atteindre 90 M€ à la fin de l'année 2018, avec une variation de 8 M€.

Mme la présidente :

Tout cela est complexe. J'estime utile de prévoir dans un avenir proche de petites sessions d'information-formation sous une forme à définir, éventuellement en collaboration avec la présidence de la commission Budget et Finances, de façon à ce que l'ensemble des membres du conseil d'administration soient bien au fait des rouages de la structure de ce budget et des marges de manœuvre possible afin que le débat soit le plus éclairé et le plus précis possible. J'ouvre la discussion sur le budget initial 2018.

M. GERAULT :

Concernant votre proposition, Mme la présidente, je suggère une ouverture aux membres du comité de bassin pour qu'un véritable échange ait lieu et qu'il n'y ait pas de distorsion dans les informations apportées au comité de bassin et au conseil d'administration.

Mme la présidente :

J'échangerai sur le sujet avec M. Burlot. Nous allons essayer de trouver une formule qui permette une ouverture à l'ensemble des membres du comité de bassin et du conseil d'administration pour que tout le monde ait une bonne compréhension de ce budget.

M. ALBERT :

Concernant le désengagement de 47 M€, s'agit-il d'un chiffre définitif ou l'estimation est-elle amenée à évoluer au cours de l'année 2018 pour se rapprocher de 50 M€ ?

M. GUTTON :

C'est un chiffre qui augmente au fur et à mesure que les services de l'agence soldent des opérations et qui dépassera certainement les 50 M€. Il faut adapter la programmation en conséquence. Nous allons avoir un 11^e programme nettement en dessous du 10^e. Nous vous tiendrons informés de cette estimation des restes à payer. Il serait dangereux de reprogrammer ces crédits au risque de nous retrouver en difficulté financière à un moment donné pour assurer les engagements de l'agence et avec un budget qui ne serait plus soutenable.

M. DORON :

Je voudrais intervenir sur trois points, en particulier avec le souci, en tant que vieil administrateur aux cheveux blancs, d'éclairer un peu les nouveaux administrateurs ; cela peut paraître prétentieux comme ambition mais je vais m'y efforcer.

En matière de contexte, nous avons effectivement essuyé deux reports consécutifs du vote du budget au motif que le projet de loi de finances 2018 n'était pas voté. Maintenant que cette loi est votée, je ne suis pas persuadé que cela apporte un éclairage plus précis à notre situation et je vais m'en expliquer.

D'abord, concernant la lettre du ministère de la transition écologique et solidaire, nous ne savons pas s'il s'agit d'une solidarité amont/aval, d'une solidarité de l'eau ou simplement d'une solidarité budgétaire pour renflouer les caisses de l'Etat. J'ai cherché, sans l'avoir trouvée, cette lettre qui fixe les principales orientations de l'Etat. Par ailleurs, le rapport de séance semble stipuler que des éléments devraient encore être précisés par voie de décret. Par conséquent, je me sens dans l'incapacité à me prononcer à l'heure actuelle. J'estime que ce n'est pas évident non plus pour les nouveaux administrateurs.

Ensuite, à propos des aspects financiers, les prélèvements de fonds de concours sur la période 2013-2018 du 10^e programme sont l'équivalent de 358,7 M€ cumulés. Si vous rapprochez cela du budget annuel de l'agence qui est de 350 M€, c'est l'équivalent d'une année blanche en matière d'exercice, avec en plus une contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 50 M€ pour l'année 2018. Le constat est simple. Nous assistons visiblement à un détournement des redevances qui devraient être affectées à l'eau et aux enjeux associés à l'eau, à la fois sur les territoires mais aussi par rapport à nos engagements européens.

En l'occurrence, c'est la responsabilité, ou plutôt l'irresponsabilité, de l'Etat qui est engagée, sachant que derrière, il existe un risque important de condamnation par rapport au non-respect des objectifs fixés par la directive-cadre en matière d'atteinte du bon état écologique. Je ne parle même pas du très bon état écologique. Aujourd'hui, nous avons à peine 30 % des masses d'eau en bon état. Je vous renvoie à l'excellent rapport de la sénatrice Fabienne Keller qui avait évalué le poids des condamnations européennes dans le budget de l'Etat aux alentours de 500 M€.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur un chantier qui a été engagé depuis quelques années, lié à une volonté politique sournoise de déstructurer l'organisation de la gouvernance de l'eau, voire de remettre en cause le principe des agences de l'eau et de leur fonctionnement, ce qui me paraît encore beaucoup plus grave, au-delà du fonds de concours et des conséquences financières. Nous sommes au cœur du débat politique. La question se pose de manière prégnante et récurrente, autant dans les différents collèges au sein de ce conseil d'administration qu'au comité de bassin, concernant ce que nous, les acteurs des territoires, les usagers, les collectivités et les industriels, voulons demain en matière de politique de l'eau en France. L'enjeu se pose en ces termes, au-delà de la question du budget.

Je conclus sur les sujets liés au personnel et à une dégradation des moyens humains alors que parallèlement, nous avons une prise de compétence supplémentaire. Les efforts qui nous sont demandés, au regard des autres bassins, sont relativement conséquents. En effet, nous perdons 8,2 ETP. Je me demande si l'on ne veut pas tuer le soldat Ryan de l'eau dans le cas présent, avec un affaiblissement financier, un affaiblissement des moyens humains, puis un affaiblissement politique par rapport à des buts non avoués.

M. FAUCHEUX :

Ce n'est pas le premier débat budgétaire. Nous n'allons pas à nouveau échanger les arguments. Pour voter positivement un budget, il faut à la fois se sentir à l'aise avec les grandes orientations portées, et en même temps, en avoir envie. Aujourd'hui, je ne me sens pas à l'aise avec les grandes orientations portées par le gouvernement sur la politique de l'eau, et par conséquent, je n'ai pas envie de voter ce budget.

Néanmoins, un élément aurait pu me donner envie de voter le budget, ce sont les 27 M€ qui ont été prélevés sur le budget de l'Agence française pour la biodiversité dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif pour financer les investissements sportifs. Si le prélèvement avait été effectué sur le budget des agences de l'eau, cela aurait été une bonne occasion pour nous de développer une nouvelle compétence en matière de sport aquatique. Dans le domaine de l'eau, il existe aussi cette dimension festive et ludique. Cela aurait été intéressant. Nous aurions pu envisager de financer des stades nautiques internationaux à Orléans ou à Tours. C'est un peu dommage que nous ne puissions pas avoir ce débat. Je suis un peu frustré. Je voulais terminer sur cette petite note d'humour face à des sujets aussi graves.

M. GOUSSET :

Je prends la parole au titre du collège des industriels pour vous préciser la position que nous avons eue lors des précédents débats, puis celle que nous avons au moment de ce vote.

Les industriels s'attachent volontairement à la protection des milieux aquatiques à travers des démarches de développement durable malgré une pression réglementaire qui ne cesse d'augmenter et qui impose des modalités de traitement des effluents de plus en plus sophistiquées et de plus en plus cher, avec des normes de plus en plus contraignantes.

Par conséquent, nous étions obligés de regarder de façon égoïste ce qui est affiché sur cette ligne « industrie ». Ainsi, nous constatons que pour le budget initial 2018, cette ligne 13 va être dotée de 10 M€, ce qui représente 2,6 % des aides qui vont être apportées à l'ensemble des usagers du bassin. Pour l'instant, les redevances de l'industrie sont calées à 10,4 %. Toutefois, en y rajoutant une partie des APAD (activités de production assimilées domestiques) qui représente 16 ou 17 %, la contribution des industriels pourrait monter jusqu'à 26 %. Il y aura des complications dont nous allons discuter lors du prochain point de l'ordre du jour. Nous ne percevons cette année que 2,6 % alors que la demande est très forte. Cette baisse considérable de la dotation de la ligne 13, nous ne pouvons que la rattacher au prélèvement de l'Etat.

Cependant, il est hors de question que le collège des industries bloque le budget ; tout le monde a besoin de faire tourner le système pour améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. De ce fait, nous allons nous abstenir sur ce vote.

Mme SPILLIAERT :

Je précise que l'ensemble des dotations de la ligne 13 pour le 10^e programme était de 123 M€ ; cela est passé à 147 M€ alors que vous évoquez une baisse considérable.

M. NOYAU :

Je représente l'agriculture. Je partage les propos de tous mes collègues, en particulier ceux de M. Doron. Il s'agit d'un véritable holdup de l'Etat qui affaiblit fortement les agences. C'est un impôt déguisé. L'Etat nous emmène une fois de plus vers une suppression des corps intermédiaires. Pourtant, nous avons besoin des agences de l'eau pour tendre encore plus vers une amélioration de la qualité et la quantité de l'eau pour tous les usagers, aussi bien les collectivités, les particuliers, les industriels que les agriculteurs.

M. BOISNEAU :

En tant que représentant de la pêche et de l'aquaculture, je rejoins tout ce qui a été exprimé. A une période, le ministère de l'Ecologie n'a eu de cesse de répéter qu'il faut renforcer la préservation et la restauration de l'eau et de la biodiversité, qu'il n'y a que les actions techniques conduites dans les Sdage qui permettent de faire face au changement climatique. Aussi, réduire les moyens

maintenant paraît assez abscons. Nous sentons, de la part de l'Etat, une certaine schizophrénie sur le sujet. M. le directeur évoque une recentralisation des moyens en mutualisant. L'Etat demande à déconcentrer de plus en plus mais oblige à recentraliser. Finalement, c'est : faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais. Pourtant, il va falloir voter le budget, quoique nous n'en ayons pas grande envie ; ce sera à reculons et à regret.

En 2017, la dégradation de l'eau est montée d'un cran dans la mesure où il y a eu une crise de cyanobactéries, qui était une première, avec de nouvelles espèces fortement productrices de neurotoxines. Cela devrait nous inciter à booster les investissements collectifs pour améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau dans tous ses aspects. Le ministère de l'Ecologie nous intime l'ordre de mettre en œuvre ces moyens mais nous coupe l'herbe sous le pied. Certes, M. Hulot nous a avoué qu'il n'avait pas le dessus sur son collègue de Bercy dans la discussion interministérielle. La tutelle de Bercy rend son holdup légal et nous met tous en difficulté.

M. GERAULT :

Je ne reviendrais pas sur ce que nous avons exprimé à plusieurs reprises depuis maintenant trois mois. Je voudrais simplement mettre en perspective ce vote du budget, avec ses conséquences à travers la délibération qui nous sera proposée tout à l'heure. Les collectivités locales sont concernées en priorité.

D'abord, je demanderais à avoir quelques informations concernant le risque de contentieux européen et les incidences financières éventuelles. Je suis sur un territoire où la qualité de l'eau nous expose à un véritable risque de contentieux. Je souhaiterais également connaître les impacts que cela pourrait avoir sur l'équilibre des finances publiques dans sa globalité. Mme la commissaire du gouvernement pourrait nous éclairer sur ce point. Cela pourrait être un argument supplémentaire à faire entendre au niveau national.

Ensuite, je voudrais dire l'effet dévastateur de ce type de décision sur l'emploi et la croissance dans les collectivités locales. Nous sommes à mi-mandat, une période où beaucoup de programmes sont lancés. La pédale de frein sera au plus bas. Cela risque d'avoir des incidences sur les entreprises locales en termes d'activité. Les incidences financières pourraient être supérieures aux économies que nous faisons. Cela aurait un effet extrêmement négatif, en plus de tout ce qui a été donné comme arguments au titre de la politique de l'eau.

M. LE BESQ :

Les effectifs sont en baisse de - 8,2 ETP. Nous n'avons pas de visibilité sur l'avenir. De ce fait, les représentants du personnel voteront contre ce budget de manière tout à fait symbolique.

M. FAUCONNIER :

J'aurais été décideur de l'Etat, j'aurais eu la bonne idée d'imputer aux agences de l'eau l'amende que l'Europe nous imposera.

Mme la présidente :

Ce point de la conformité de la France aux directives européennes fait l'objet de rapports réguliers du Parlement. Néanmoins, ce serait effectivement intéressant d'avoir un bilan à ce stade.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Un point particulier a été effectué au dernier CNE (comité national de l'eau) concernant le précontentieux ERU (eaux résiduaires urbaines), avec des données illustratives de cas dans les Etats membres. Je veux bien diffuser le compte rendu et les données du CNE en la matière. Les menaces potentielles existent. Quand une astreinte pointe son nez, la mobilisation est générale autour du sujet. Je transmettrai aux membres du conseil d'administration les informations que je pourrai récupérer.

Mme ANTON :

Nous n'allons pas revenir sur les débats que nous avons déjà eus depuis trois mois. Néanmoins, j'avoue ne pas comprendre les choix du gouvernement – à un moment où la France se veut exemplaire au niveau national et de l'Europe en matière de développement durable avec des objectifs très importants et très ambitieux, à l'heure où une mobilisation de tous est primordiale – de ponctionner et de nous faire contribuer à la dette de l'Etat. Certes, c'est le principe de la solidarité. Toutefois, il existe des priorités. L'eau représente un enjeu prioritaire, surtout dans un contexte de changement et de dérèglement climatiques qui va accentuer les tensions, le stress hydrique et la qualité de la ressource. Je voterai malgré moi ce budget car il nous faut construire maintenant et faire de la priorisation. Je regrette néanmoins la manière dont cela se passe.

M. GANDRIEAU :

Je suis nouveau à ce conseil d'administration, donc je découvre. Je veux malgré tout faire un résumé de manière très simple. Les redevances se maintiennent. Les aides baissent. L'Etat prélève. Ainsi, ce sont les collectivités locales qui vont devoir recourir à la fiscalité si elles veulent poursuivre la protection de l'eau. J'aimerais bien avoir des chiffres un peu plus clairs concernant chaque domaine, par exemple l'ANC ; si nous voulons vraiment atteindre le bon état, combien les collectivités devront-elles mettre ? Les résultats iront certainement à plusieurs vitesses selon les territoires.

M. ROUSSEAU :

Cette évolution est programmée au travers d'une vision financière et pas du tout d'une fonctionnalité de la politique de l'eau. Par ailleurs, d'autres évolutions s'annoncent. En effet, des rapports sont lancés par différentes instances, dont le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et l'IGF (Inspection générale des finances).

Les quelques années qui viennent pourraient amener de grosses surprises en matière de transformation du système de l'eau, qui payait l'eau et qui se met désormais à payer à peu près tout, avec une atteinte à ce principe. Je ferais référence aux travaux du Conseil des prélèvements obligatoires où tout ce qui va arriver est clairement annoncé.

Cela va même plus loin. Quand je prends, par exemple, un document qui présente un bilan de dix ans d'activité de l'Agence française pour la biodiversité, ex-ONEMA, je me demande où est la politique de l'eau. Un citoyen arriverait difficilement à comprendre que la biodiversité au sens large inclut également la politique de l'eau. Il manque la transparence. Nous sommes dans une mouvance que je ne partage pas alors que je suis un défenseur de la biodiversité.

Mme la présidente :

Merci de vos interventions. Nous sommes tous très sensibles à ce qui est exprimé. C'est une raison supplémentaire pour que nos instances s'emparent de toutes ces questions que vous avez soulevées en étant encore plus efficaces, plus porteurs, et en affirmant encore plus les prérogatives, les activités, le bilan et les orientations. Un gros travail nous attend. Je sens beaucoup de motivation et de détermination aussi bien au conseil d'administration qu'au comité de bassin. C'est une bonne nouvelle. Je m'emploierai au maximum à faire en sorte que les activités de l'agence et son rôle soient réaffirmés à l'avenir au bénéfice de l'enjeu vital que représente l'eau.

Je soumetts à votre approbation la délibération à la page 19 de votre dossier complémentaire remis en séance, avec les autorisations budgétaires suivantes :

- 303,90 ETPT sous plafond et 5 ETPT hors plafond ;
- 460.328.860 € d'autorisation d'engagement, dont :
 - o en frais de personnel : 23.355.000 € ;
 - o en fonctionnement : 4.385.000 € ;
 - o en interventions : 429.378.860 € ;
 - o en investissement : 3.210.000 €.

Le vote est ouvert.

- *Budget initial 2018.*

Adoptée à la majorité (11 voix pour, 8 voix contre, 12 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-01 du 11 janvier 2018.

Mme la présidente :

Ensuite, nous avons la délibération qui porte sur l'adaptation de programme : « Le conseil d'administration décide d'approuver l'adaptation du programme telle qu'elle figure dans le tableau ci-joint, par laquelle la ligne de programme 50 est abondée pour atteindre un niveau de 89,5 M€ afin de prendre en compte les contributions supplémentaires issues de la loi de finances pour 2018 ». Avant ce vote, y a-t-il des prises de parole ?

Mme MORAGUEZ :

J'ai assisté aux deux précédentes réunions du conseil d'administration qui avaient permis d'aborder ce sujet de l'adaptation de programme ; lors de la première réunion, des propositions de priorisation avaient été envisagées.

M. GUTTON :

Cela va être présenté dans le temps suivant. L'adaptation vise à intégrer les contributions et les prélèvements de l'Etat. En réalité, c'est la loi qui s'impose.

Mme la présidente :

Je sou mets à votre approbation la délibération « adaptation de programme » qui figure à la page 24 de votre dossier remis en séance. Le vote est ouvert.

- *Adaptation de programme.*

Adoptée à la majorité (12 voix pour, 11 voix contre, 8 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-02 du 11 janvier 2018.

DÉFINITION DES PRIORITÉS D'ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE 2018

Point n°5 de l'ordre du jour

Mme la présidente :

Il s'agit de mettre en œuvre les modalités de gestion des demandes d'aide et de définir les priorités d'engagement pour l'année 2018 afin de gérer dans les meilleures conditions l'adéquation entre les crédits disponibles, les sollicitations financières et les priorités du 10^e programme.

Mme REVERCHON :

Nous connaissons maintenant les dotations en autorisation de programme de l'année 2018. Des besoins prévisionnels sont identifiés dans les délégations au vu de la connaissance qu'elles ont des projets en cours ou qui pourraient émerger en 2018. Nous constatons de la tension potentielle en particulier sur la ligne 11 « assainissement collectif et non collectif », la ligne 12 « réseaux d'assainissement », la ligne 13 « activités économiques non agricoles » et la ligne 25 « eau potable ».

Au vu de ces éléments, dès l'automne, les services de l'agence se sont rendu compte de l'utilité de mettre en place des modalités de gestion priorisée pour l'année 2018. Il s'agit pour l'essentiel :

- de s'assurer que nous serons en capacité à accompagner les dossiers les plus efficaces au regard des objectifs de reconquête de la qualité des eaux ;
- de ne pas retarder les dossiers des maîtres d'ouvrage qui sont prêts à démarrer ;
- d'accompagner les dossiers prioritaires.

Par ailleurs, il faut que les délégations puissent renseigner clairement les maîtres d'ouvrage sur la situation de leur dossier, notamment en termes de priorité et de temps de traitement. Ce genre de questionnement commence à se poser sérieusement sur le terrain.

Pour l'année 2018, il nous paraît important de rappeler les principes de bonne gestion qui consistent à accompagner prioritairement les dossiers dits mûrs, c'est-à-dire qui ont leurs autorisations réglementaires, dont les procédures d'appel d'offres sont lancées, en définitive, ceux qui sont prêts à partir.

Par ailleurs, l'année d'exercice est cadencée par le rythme des conseils d'administration et des commissions des aides. Si nous voulons déceimment programmer jusqu'à la commission des aides d'octobre, vu les rétrocalendriers, il nous faut fixer une date indicative de dépôt de dossier à porter à la connaissance des maîtres d'ouvrage. Nous avons mis le 1^{er} juin. Puis, pour l'ensemble des dossiers, l'idée c'est d'établir un montant de l'aide au plus près de la réalité du coût du projet, ce qui rejoint la notion de maturité du projet.

Maintenant, je vous propose d'aborder les différentes lignes, en insistant sur celles où l'on pressent de fortes tensions.

La ligne 11 est relative à l'assainissement collectif et non collectif, volet « stations ». En matière d'ANC (assainissement non collectif), nous avons une montée en puissance des demandes qui est liée à la dynamique du programme. Nous avons dû gérer le contentieux et la reprise en relançant la machine en fin d'année. Ainsi, nous nous retrouvons avec une ligne de programme 11 de 100 M€ à consommer, dont plus de la moitié pourrait concerner l'assainissement non collectif. Or, nous savons bien que l'ANC n'est clairement pas une intervention qui a un impact direct sur la qualité de l'eau sur bien des secteurs, même s'il ne faut pas en faire une généralité.

Les priorités en matière d'assainissement collectif ont été votées au conseil d'administration en décembre 2015, avec des systèmes d'assainissement qui sont répartis en quatre catégories :

- la catégorie 1A des systèmes d'assainissement dont le rejet contribue significativement au déclassement de masses d'eau pour lesquelles le Sdage a retenu pour objectif l'atteinte du bon état en 2021 ;
- la catégorie 1B de ceux dont cette échéance est fixée à 2027 ;
- la catégorie 1C de ceux qui sont liés aux usages sensibles, notamment littoraux ;
- et les autres qui sont non prioritaires.

Il est proposé de passer en priorité à la première commission des aides de février les dossiers 1A et 1B, à la deuxième commission des aides les 1A, 1B et 1C qui sont dans un accord de programmation, puis de reporter en octobre les autres dossiers, ce qui nous permettra de séquencer les systèmes dans l'année et de nous donner les moyens de nous assurer que les dossiers prioritaires, qui sont les 1A et les 1B, auront bien pu être accompagnés.

En matière d'ANC, pour éviter que la machine ne s'emballer trop et n'impacte potentiellement le 11^e programme, nous proposons d'arrêter de signer de nouvelles conventions de mandat après le 1^{er} février 2018. Pour vous décrire la dynamique, nous sommes actuellement à quasiment une centaine de nouvelles conventions de mandat signées depuis la reprise du dispositif.

Puis, il est également indiqué de ne pas signer un nouvel accord de programmation en 2018 avant d'avoir vu ce que sera le 11^e programme. Certes, cela n'implique pas de dépenser des crédits. Toutefois, cela constitue une forme d'engagement vis-à-vis des collectivités.

Nous proposons également en 2018, pour essayer de détendre la ligne 11, de ne pas aider les dispositifs qui ne répondent pas directement aux objectifs environnementaux du Sdage et qui sont relatifs notamment à la création ex nihilo de station et de réseau d'assainissement ; cela concerne en général très peu de dossiers.

Si nous ne réagissons pas, nous allons atteindre les 60 M€ d'enveloppe ANC sur une ligne 11 dotée de 100 M€. Cela ne paraît pas très raisonnable. Par conséquent, nous suggérons d'essayer

de contenir cette enveloppe autour de 38 M€. Il s'agit d'un montant estimatif après recensement des demandes actuellement connues des délégations. Pour ce faire, il est proposé pour 2018 :

- de plafonner à vingt le nombre de réhabilitations par convention en cours ;
- de néanmoins financer tous les travaux pour les particuliers qui ont déjà commandé leurs études ;
- de poursuivre de financer le contrôle par les SPANC.

Concernant la ligne 13 de lutte contre les pollutions des activités économiques non agricoles, il s'agit de réaffirmer les priorités qui avaient été présentées en conseil d'administration le 8 novembre 2016 en matière de lutte contre les pollutions toxiques, de mise en place de technologies propres et de réduction des rejets de façon significative. Ainsi, il est proposé de gérer l'enveloppe 2018 de 10 M€ avec des sous-enveloppes de 2,5 M€ pour chacune des commissions des aides de février, juin et octobre de façon à se donner les moyens de prioriser les dossiers qui auront été reçus en délégation.

Ensuite, nous passerons au fil de l'eau les études et travaux dans le cadre des opérations collectives. De la même façon, nous ne lancerons pas de nouvelles opérations en la matière en 2018. Puis, tout ce qui paraît clairement comme des dossiers moins prioritaires sera reporté à la commission d'octobre.

Il est aussi proposé – mais cela doit faire l'objet d'une délibération – de ne pas aider en 2018 tout ce qui a trait à la prévention des pollutions accidentelles s'agissant d'un domaine qui ne répond pas directement aux priorités du Sdage.

En matière d'eau potable, nous souhaitons affirmer la priorité pour les communes rurales en reportant à la commission des aides d'octobre tout dossier qui présente une part urbaine ainsi que les travaux de remplacement de canalisations qui relarguent du CVM (chlorure de vinyle monomère). Puis, il est proposé – mais cela doit également faire l'objet d'une délibération – de ne pas attribuer d'avance aux collectivités urbaines, considérant que celles-ci ont accès à des possibilités de prêt intéressantes via d'autres organismes.

Enfin, concernant les autres lignes de programme, tous les principes généraux de gestion s'appliquent en termes de maturité des dossiers et de conformité aux objectifs du Sdage. Par contre n'est pas introduite une gestion calendaire aussi fine telle que cela est proposé par exemple sur la ligne 11 ou sur la ligne « industrie ».

Dans ce que je vous ai présenté, il s'agit de distinguer ce qui relève de bonnes pratiques de gestion de dossiers par l'agence et ce qui relève de décisions du conseil d'administration, notamment de ne plus engager d'aides sur certains dispositifs. Il vous est proposé, dans le projet de délibération, de ne plus engager de nouvelles aides pour trois dispositifs : la création ex nihilo de station d'épuration et de réseau d'assainissement d'eaux usées, la prévention des pollutions accidentelles pour le volet « industrie » et l'attribution d'aide sous forme d'avance pour l'eau potable.

M. ALBERT :

J'étais déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet de la suppression de l'aide à la création de nouvelles stations d'épuration. Les collectivités rurales n'ont pas de réseaux d'assainissement faute de moyens. Ce type de décision enlève une épine dorsale au monde rural. De plus, ce financement n'est pas si conséquent au regard de l'enveloppe donnée. Par ailleurs, nous ne savons pas ce qu'il en sera pour le 11^e programme. J'estime cette cassure prématurée. Le monde rural risque de ne pas comprendre l'arrêt soudain de l'octroi de cette subvention.

Je préside un grand syndicat d'eau et d'assainissement qui compte 54 stations d'épuration. Il nous reste une collectivité qui n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. La mise en place de cette mesure ne mettrait pas en péril mon syndicat. Par contre, d'autres territoires attendent encore la création de nouvelles stations, ce point constituant également un blocage vis-à-vis de l'urbanisation. A un moment donné, il faut un équilibre sur tout le territoire. Nous ne pouvons pas empêcher des communes de moyenne dimension de construire leur station d'épuration pour avoir de l'urbanisation.

Nous pouvons éventuellement envisager une adaptation aux zones de revitalisation rurale. La cassure proposée aujourd'hui est trop forte. Il pourrait s'agir d'un ajournement pour discuter dans les mois qui viennent du nombre de dossiers à considérer et des fonds disponibles.

En matière d'assainissement non collectif, je me réjouis de cette enveloppe de 38 M€. Il est sage de poser les choses financièrement au regard d'une réflexion à venir sur le 11^e programme. Cela permet à l'action de continuer.

Par ailleurs, je considère qu'il existe une petite ligne que les collectivités pourraient assumer sans subvention s'agissant notamment de la sectorisation des réseaux d'eau potable. Nous pourrions également réfléchir à adapter les lignes budgétaires dans l'année, voire à reporter d'un programme à l'autre.

Enfin, toutes les collectivités attendent de connaître les dates et les différentes priorisations. Par contre, vous évoquez peu la biodiversité alors que les crédits semblent augmenter en la matière.

M. DORON :

Concernant la décision de ne plus engager de nouvelles aides dans la création de nouveaux réseaux d'assainissement d'eaux usées, notamment en milieu rural, je souhaite attirer l'attention des services de l'agence sur certains cas d'extensions de réseau de collecte des eaux usées pas forcément très pertinentes.

M. CHASSANDE :

J'ai entendu plusieurs interventions, dont celles de M. Doron et de M. Géralt, qui insistaient sur le caractère absolument nécessaire de pouvoir répondre aux exigences européennes et aux enjeux de bonne qualité de la directive-cadre sur l'eau, au risque d'avoir une incohérence dans la politique de l'Etat. Je suis prêt à adhérer. Toutefois, cela ne marcherait que si nous faisons la démonstration que ce que nous finançons à l'agence de l'eau rentre dans ce cadre. J'estime que ce n'est pas le cas pour l'instant. Nous ne serions crédibles à expliquer au ministère que nous n'avons pas les crédits suffisants pour atteindre ces objectifs que quand nous aurons été capables de faire véritablement de la priorisation. Par conséquent, je soutiens très fortement la logique de priorisation présentée qui prend très largement en compte les enjeux du Sdage et de la directive-cadre sur l'eau. C'est fondamental d'arriver à le faire même si certaines propositions semblent difficiles. Nous serons collectivement beaucoup plus forts pour défendre le budget de l'agence quand nous aurons montré que nous sommes capables de prioriser.

Mme MORAGUEZ :

La date du 1^{er} février a été évoquée pour stopper les conventions de mandat en matière d'assainissement non collectif. Par ailleurs, le dossier parle du 31 mars 2018. Le 1^{er} février, ce sera dans trois semaines. C'est assez court comme délai pour alerter les collectivités.

Mme REVERCHON :

Nous avons décidé de ne pas toucher au rapport pour éviter de générer encore plus de brouillard. En relevant les compteurs, nous nous sommes rendu compte du risque que l'ANC prenne toute la place sur la ligne 11 et que nous ne fassions plus d'autres choses.

M. GUTTON :

Cela aurait entraîné un arrêt de tout ce qui est réseau d'assainissement et stations collectives.

Mme REVERCHON :

Nous devons nous préparer à répondre à de gros projets d'assainissement collectif prioritaires en préparation. La station de Limoges ne va pas tarder à arriver, puis d'autres suivront. Nous avons un peu anticipé cette alerte. Nous avons un certain nombre de conventions de mandat ANC dans les tuyaux, que nous allons mener à terme. Actuellement, nous en signons toutes les semaines. L'idée consiste simplement à ne pas aller en chercher d'autres. Nous passerons le message aux délégations. Je confirme la date du 1^{er} février en la matière.

Mme MORAGUEZ :

J'ai entendu que vous envisagiez de plafonner les réhabilitations à vingt dans le cadre de la convention de mandat. Je trouverais plus pertinent de mettre, dans ces instances de défense du bon état des eaux, un plafond d'intérêt environnemental, voire sanitaire plutôt qu'un plafond numérique. La réhabilitation pourrait éventuellement concerner un bassin versant, des eaux de baignade, la conchyliculture ou la pêche à pied, s'agissant de zones où l'ANC a un réel impact sur la qualité de la masse d'eau. Je comprends que cet impact soit limité sur d'autres territoires. Par contre, dans ces territoires à enjeux, il y aurait une façon de prioriser autrement que de limiter à vingt le nombre de réhabilitations.

Mme REVERCHON :

Au final, plafonner à vingt nous permet de contenir la machine. Il s'agit d'un nombre qui ne nous empêchera pas de regarder de près le cas particulier des SPANC départementaux. Avec plus de cent nouvelles conventions de mandat qui sont maintenant signées, nous ne pouvons pas faire le travail fin tel que vous le décrivez. Nous ne pouvons pas rapidement trier par exemple au regard des enjeux sanitaires liés à des usages sensibles. Toutefois, avant chaque commission des aides, nous ferons le point sur l'ensemble des dossiers ANC.

Par ailleurs, les SPANC auront également à s'assurer qu'à l'intérieur de ce portefeuille de vingt réhabilitations pour l'année, ils vont aller sur les points identifiés comme étant des points noirs communaux.

Mme MORAGUEZ :

Concernant l'eau potable, j'ai entendu la proposition de voter l'abandon des avances pour les collectivités urbaines. D'autre part, dans la décision qui a été votée juste avant, le tableau des nouvelles dotations 2018 affiche des subventions de 12 M€ et des avances à 14 M€ pour la ligne 25. Je souhaite savoir ce qu'il adviendrait de ces 14 M€ à la suppression des avances remboursables.

Ensuite, pour les dossiers de remplacement de canalisations relarguant du chlorure de vinyle monomère, il est proposé d'attendre le mois d'octobre pour savoir s'il reste de l'argent. Ces dossiers concernent exclusivement les collectivités rurales et sont accompagnés par les services de l'agence de l'eau et des agences régionales de santé depuis longtemps. Ces collectivités ont le choix entre remplacer les tuyaux ou faire des purges. L'agence de l'eau finance des études patrimoniales pour connaître le rendement de réseau. J'estime que ce serait un peu schizophrène de ne pas considérer le renouvellement des canalisations comme prioritaire sur ces collectivités.

M. NOYAU :

Les représentants de l'agriculture demandent à ce que la date butoir du 1^{er} juin soit repoussée en septembre.

M. GUTTON :

Nous recommandons fortement que les dossiers soient déposés au 1^{er} juin, ce qui va permettre aux services de les instruire, et surtout, de vous proposer des priorisations en commission des aides.

Certes, rien n'interdit à un maître d'ouvrage de déposer un dossier en septembre. Par contre, il ne faut pas qu'il se retourne ensuite vers l'agence de l'eau, comme certains le font, pour réclamer « son argent ». C'est la dernière année du 10^e programme. Le calendrier des conseils d'administration et des commissions des aides fait qu'un dossier déposé en septembre n'a quasiment aucune chance d'être présenté à des financements avant la fin de l'année. Ce sera traité vraisemblablement dans les conditions du 11^e programme en 2019.

M. NOYAU :

Nous avons constaté, les années précédentes, une sous-consommation de la ligne 18. Nous demandons un ajustement entre les lignes, au moins au budget modificatif, pour que l'agriculture ne soit pas pénalisée.

M. GUTTON :

Je n'ai pas eu l'impression que nous étions en sous-consommation pour l'agriculture. Il me semble que la totalité des enveloppes a été programmée chaque année. Nous allons revérifier éventuellement. Je pense que c'est surtout lié au retard de programmation de l'ASP (Agence de services et de paiement).

M. FAUCONNIER :

Je voulais revenir sur le chapitre II-3 concernant les pollutions des activités économiques hors agricoles. D'abord, nous ne sommes ni d'accord ni certains d'avoir compris ce que vous voulez dire par : « pas de nouvelles opérations collectives à partir du 1^{er} mars 2018 ».

M. GUTTON :

Nous ne signerons pas de nouvelles conventions. Cela n'aurait pas de sens de signer des conventions pluriannuelles selon les conditions d'un programme qui ne seraient pas connues. En réalité, les conventions pluriannuelles se terminent pratiquement toutes au cours de l'année 2018. Ne nous engageons pas sur 2019 dans un programme dont nous n'avons pas connaissance.

M. GERAULT :

Il faut faire attention au message que nous allons envoyer dans la façon dont nous allons rédiger cette délibération. Je ferais remarquer, notamment à mon collègue qui préside la commission des aides, un côté « couperet » à dire que l'on arrête tout au 1^{er} février ou au 1^{er} juin. Il me paraît essentiel de faire comprendre que dans la perspective du 11^e programme, les décisions ne sont pas prises.

Ensuite, selon le principe de solidarité et de ruralité, nous ne pouvons pas continuer à envoyer des messages d'abandon des territoires ruraux, que les enjeux soient politiques ou sanitaires.

Enfin, pour répondre à M. Chassande, je n'ai pas l'impression que faire des économies en ciblant certains programmes qui visent à augmenter la qualité de l'eau a été un argument de Bercy.

M. GUTTON :

J'ai bien entendu le message sur les territoires ruraux, auxquels l'agence de l'eau est particulièrement attentive, quoique nous ne le fassions pas assez savoir. Les territoires ruraux sont très largement accompagnés grâce à la solidarité des territoires plus peuplés. Il reste de la communication à faire en la matière.

Je retiens des différentes interventions des administrateurs que l'essentiel peut être validé. Néanmoins, nous devons être attentifs au message sur la date pour ne pas laisser penser que tout s'arrête le 1^{er} juin. Cela va continuer d'ici la fin de l'année, et surtout, il y a un 11^e programme. Il faut que nous communiquions plus fortement pour que les gens n'imaginent pas que nous sommes dans une impasse, que tout s'arrête et qu'il faut se dépêcher pour passer son dossier. Des dossiers continueront à être accompagnés au cours du 11^e programme, certes avec des enveloppes réduites mais un niveau qui serait comparable aux trois premières années du 10^e programme, ce qui reste acceptable.

Maintenant, je proposerais que vous puissiez vous prononcer sur la délibération de la page 70, en retirant les articles 1 et 2 pour indiquer une simple règle de gestion des demandes d'aide qui préciserait que l'examen des dossiers de création de station et de réseau, qui sont moins prioritaires, est reporté au mois d'octobre. Ainsi, nous ne délibérerions pas ce jour sur un arrêt total. Par contre, les articles 3 et 4 seraient maintenus et deviendraient les articles 1 et 2.

M. ALBERT :

Je suis d'accord pour un report au mois d'octobre. Néanmoins, j'aimerais que ce soit examiné avant en conseil d'administration et que nous puissions savoir où nous allons dans ce domaine en matière d'aides.

M. GUTTON :

Je propose, dès la prochaine réunion de la commission des aides, de faire un point avec les administrateurs sur les dossiers en attente, que vous puissiez avoir une idée de ce que cela représente.

Mme MORAGUEZ :

J'aurais aimé avoir un début de réponse à ma question concernant les dossiers de collectivités rurales de renouvellement de canalisations qui relarguent du chlorure de vinyle monomère et savoir si les avances de 14 M€ qui ont votées à la dernière délibération passent sur les subventions.

M. GUTTON :

La proposition n'est pas de supprimer mais de reporter au mois d'octobre.

Mme REVERCHON :

Il ne s'agit pas de ne pas accompagner les dossiers CVM en 2018. Nous voulons juste nous donner les moyens de piloter la ligne 25. Pour cela, nous nous assurons que les dossiers considérés comme prioritaires puissent être accompagnés, dont un certain nombre ont déjà été identifiés par les délégations. Nous ferons le point à chaque commission des aides. Nous verrons ce qui nous restera au mois de juin afin de calibrer l'enveloppe pour traiter le CVM, qui représente entre 1,5 M€ et 2 M€ par an. Nous n'arrêtons certainement pas les aides dans ce domaine.

M. LE BESQ :

J'estime que ne plus engager de nouvelles aides pour l'assainissement non collectif à partir de telle date constitue un changement de modalité d'intervention pour l'agence.

M. GUTTON :

L'enveloppe de 38 M€ pour l'ANC va peser considérablement sur l'année 2018. Il ne s'agit pas d'arrêter. En revanche, nous ne signerons plus de nouvelles conventions de mandat avec des collectivités. Ce n'est pas tout à fait la même chose, connaissant le grand nombre de conventions signées avec des communes ou des communautés de communes.

Mme la présidente :

Je soumetts au vote la délibération à la page 70 de votre dossier, avec les amendements suivants : les articles 1 et 2 sont supprimés et leur contenu définit une règle de gestion des demandes d'aide, les articles 3 et 4 sont maintenus et deviennent les articles 1 et 2, puis l'article 5 faisant référence à une prise d'effet au 1^{er} janvier est supprimé, la délibération prenant effet à compter de ce jour, soit le 11 janvier.

Je suis sensible aux questions de communication. Nous devons veiller à ce que le vote de cette délibération ne soit pas perçu comme un arrêt brutal. Il faut trouver un message d'accompagnement à l'attention des acteurs des collectivités concernées sur ce sujet. Le vote est ouvert.

- *Gestion des priorités d'engagement pour l'année 2018.*

Adoptée à la majorité (21 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-03 du 11 janvier 2018.

FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS AGROENVIRONNEMENTAUX EN 2017 DANS LE CADRE DES CONTRATS TERRITORIAUX ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉCOPHYTO

Point n°7 de l'ordre du jour

Mme REVERCHON :

Nous avons voulu profiter de cette séance de conseil d'administration, qui n'était pas prévue au départ, pour préciser des modalités de gestion des enveloppes financières gérées via l'Agence de services et de paiement sur les dossiers relatifs aux agroéquipements liés à Ecophyto.

Un certain nombre de décisions de l'agence n'ont pas pu être traitées fin 2017 parce que nous n'avions plus d'autorisation d'engagement disponible, l'ensemble ayant été consommé. Ainsi, ces dossiers se reportent sur 2018.

Or, les enveloppes que nous gérons avec l'ASP en matière d'agroéquipements sont soumises à une date limite au 31 janvier 2018. Cela devient rétroactif pour laisser aux DDT (directions départementales des territoires) le soin de les gérer dans un délai raisonnable. Par conséquent, nous avons besoin de décaler cette date limite au 30 avril 2018 pour que les DDT puissent finaliser le travail d'instruction des dossiers. Nous vous proposons de délibérer à nouveau sur la date du 30 avril, au lieu du 31 janvier.

Ensuite, nous essayons de satisfaire au mieux les demandes des gouvernances régionales auxquelles participent d'ailleurs les services de l'agence l'eau.

En matière d'Ecophyto, trois dispositifs sont aidés : les programmes d'action collective dits « Groupe 30.000 », les investissements agroenvironnementaux, puis la mesure de conversion à l'agriculture biologique quand les deux premières lignes ne consomment pas tout.

Nous avons calé des enveloppes prévisionnelles. Depuis novembre, deux gouvernances régionales nous ont fait état d'ajustement de ces enveloppes mais toujours dans le respect de l'enveloppe régionale Ecophyto. Ainsi, la région Normandie a besoin de 50 000 € de plus sur les agroéquipements et la région Auvergne-Rhône-Alpes de 25 000 € de plus pour ajuster son PDRR Auvergne et 15 000 € de plus pour Rhône-Alpes. C'est toujours dans la limite de l'enveloppe qui leur est dédiée, donc sans dépassement.

Au moment de la rédaction de la délibération, la région Auvergne-Rhône-Alpes n'avait pas encore complètement stabilisé les données. Nous avons récupéré les données la semaine dernière. La délibération a été remise sur table avec des montants ajustés.

Il vous est proposé de :

- reporter la date limite de fin janvier à fin avril pour permettre aux DDT de finir l'instruction des dossiers ;
- délibérer sur ces nouvelles enveloppes régionales, qui respectent bien les enveloppes maximales attribuées à chaque région.

M. DORON :

Je souhaiterais faire une remarque de forme. Concernant les régions, on voit Auvergne alors que théoriquement, Auvergne-Rhône-Alpes est maintenant rattachée à la même région administrative. Ensuite, je ne pense pas qu'il s'agit uniquement de la Basse-Normandie.

M. GUTTON :

Ce n'est pas que nous sommes toujours attachés aux anciennes régions. En réalité, nous restons enfermés dans les Plans de Développement Ruraux Régionaux, sur la base des anciennes régions. C'est lié au support administratif. Néanmoins, nous pouvons toujours réfléchir à faire une présentation un peu modifiée.

M. NOYAU :

Je rapporte une demande de la région Centre-Val de Loire qui a beaucoup plus de dossiers que prévu. Le comité des financeurs se réunit en ce moment. La DRAAF indique qu'il est encore possible d'augmenter cette enveloppe. Je voudrais avoir une explication pour ne pas avoir cet après-midi un problème avec des informations diverses qui ne sont pas concomitantes.

Mme REVERCHON :

Nous sommes déjà très conciliants et très souples, opérant de nombreux ajustements à la demande des gouvernances régionales. Nous faisons tout pour que tout se passe bien, sauf qu'à un moment donné, nous ne pouvons plus. Je rappelle que nous avons trois enveloppes réparties entre le « Groupe 30.000 », les agroéquipements et la conversion à l'agriculture biologique. A la mi-octobre 2017, nous n'avions pas encore lancé l'appel à projets sur les agroéquipements. Nous ne savions pas exactement où cela allait nous amener. Néanmoins, nous pouvons nous féliciter du succès qu'il y a eu. A cette époque, la gouvernance Centre-Val de Loire a calibré 1 M€ pour l'agriculture biologique. Nous avons notifié ce montant à l'ASP. Nous n'avons pas la possibilité de revenir en arrière. Par contre, nous allons nous organiser via les crédits 2018 pour ne pas laisser de côté de dossiers 2017 éligibles pour la région Centre-Val de Loire.

Mme la présidente :

Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Financement d'investissements agroenvironnementaux en 2017 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Ecophyto : notification des enveloppes d'engagement.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-05 du 11 janvier 2018.

ÉVALUATION DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

Point n°6 de l'ordre du jour

M. BRUGIERE :

Le groupe permanent d'évaluation a émis un avis favorable à l'unanimité sur les axes présentés. Nous insistons particulièrement sur trois orientations :

- l'orientation 1.2, qui porte sur la sensibilisation et la communication en faveur des zones humides ; il semble qu'il y ait un déficit de connaissance et de prise en charge sur ces sujets ;
- l'orientation 3.1, qui porte sur la montée en compétence des maîtres d'ouvrage, qu'il nous paraît indispensable d'accompagner pour ne pas laisser les gens juste avec des injonctions ;

- l'orientation 3.2, qui porte sur l'adéquation des moyens humains qui sont répartis entre un grand nombre d'acteurs sur ces sujets (acteurs associatifs, conservatoires régionaux, espaces naturels, etc.).

Cela nous paraît intéressant que l'agence intègre ce plan d'orientation à son plan d'action.

M. DORON :

Je soutiens ces propositions. La loi doit effectivement s'appliquer à tous, y compris aux services de l'Etat. Concernant les zones humides, il faudrait qu'il y ait un peu de cohérence territoriale dans l'application de la réglementation d'identification des zones humides et de leur intégration dans le document de planification et notamment d'urbanisme.

Mme la présidente :

Je sou mets au vote cette délibération. Il vous est proposé :

- article 1 : d'adopter le plan d'orientation à mettre en œuvre à la suite de l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides afin d'améliorer l'intervention dans ce domaine ;
- article 2 : de demander au président de la commission Evaluation de la politique d'intervention de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'orientation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Plan d'orientation à l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-04 du 11 janvier 2018.

M. GUTTON :

Je remercie tous les administrateurs de leur vote favorable sur le budget, mais également, sur les règles de gestion 2018 qui vont permettre aux services des délégations et du siège de répondre aux maîtres d'ouvrage afin que nous puissions terminer dans les meilleures conditions cette année budgétaire.

Mme la présidente :

Merci à tous de vos interventions et contributions. Dès que le collège des collectivités du conseil d'administration se sera mis d'accord, vous nous transmettez le nom de votre quatrième représentant au sein du bureau. Je vous tiendrai informés de la première réunion de ce bureau.

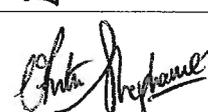
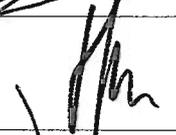
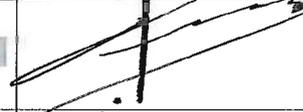
(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30)

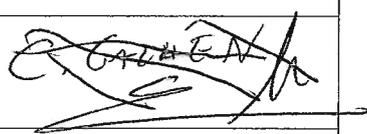
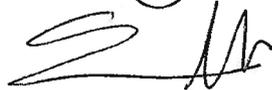
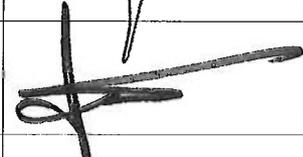
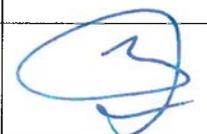
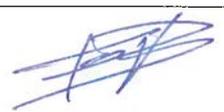
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 11 janvier 2018

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. ALBERT Philippe		
	P Mme ANTON Stéphanie		Mme LE SAULNIER Brigitte
	P Mme AUBERT Marie-Hélène		
Excusé	A M. BERTRAND Patrick		
	P M. BOISNEAU Philippe		
	A Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. BERTRAND Patrick
	P M. BRUGIERE Marc		
	P M. CHASSANDE Christophe		M. NAVEZ Marc Mme GAUTHIER Odile
	P M. DORON Jean-Paul		
	P M. FAUCHEUX Benoît		
	P M. FAUCONNIER Jean-Michel		
	A M. FLEUTIAUX Claude R. par Mme Claire DEVAUX-ROS		M. SPECQ Bertrand

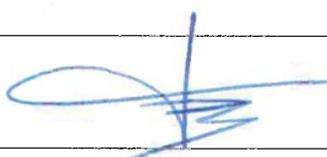
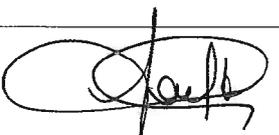
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. FRECHET Daniel		
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX		M. GRELICHE Patrice
	P	Mme GALLIEN Cécile		M. FRECHET Daniel
	P	M. GANDRIEU James		
	A	Mme GAUTHIER Odile		
+ chauffeur	P	M. GERAULT Laurent		
	P	M. GOUSSET Bernard		M. MERY Yoann
Excusé	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. LE BESQ Rémi		
	A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P	M. LUCAUD Laurent		
Excusé	A	M. MERY Yoann		
	P	M. MICHEL Louis		
Excusé	A	M. MORDACQ Frank		
Excusé	A	M. NAVEZ Marc		
	P	M. NOYAU Philippe		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ORVAIN Jérôme		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		M. TAUFFLIEB Eric M. SAQUET Christian
Excusé	A	M. SAQUET Christian		
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		
	A	M. SELIER Guillaume		
	A	M. SPECQ Bertrand		
Excusé	A	M. TAUFFLIEB Eric		

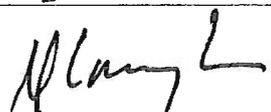
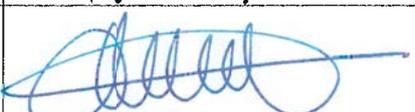
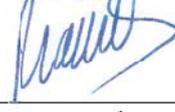
MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	33

Présents : 23
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 10
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
	P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
	P	M. GUTTON Martin	
	P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	
Ne déjeune pas	P	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme BERNARD Catherine	
	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
Ne déjeune pas	P	Mme CROISSET Sophie	
	P	M. GITTON CLAUDE	
	P	M. GOUTEYRON Philippe	
Ne déjeune pas	P	M. LEBONVALLET Frédéric	
	P	Mme MAURIN Sandrine	
	P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	
Ne déjeune pas	P	Mme RICAUD Carole	
	P	Mme ROBILIARD Marion	
	P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	
	P	M. VIDEAU Vincent	

R. VOT releté

VRew

